

## Préambule

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de la commune sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. La démarche de co-développement, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions par un développement équilibré du territoire, en permettant la déclinaison des politiques métropolitaines en feuille de route pluriannuelle, opérationnelle et concertée.

La métropole bordelaise possède un cadre de vie privilégié que dessinent une nature et un patrimoine remarquables. Elle doit aussi faire face aux défis majeurs de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique et de la résilience du territoire. Ces défis incitent à inventer de nouveaux modes de vivre-ensemble, de nouvelles façons d'habiter la ville, de vivre les espaces naturels et de préserver voire développer les ressources agricoles, d'y travailler, de s'y déplacer et s'y divertir avec, pour ambition sous-jacente, le maintien d'une haute qualité de vie.

La mobilité, la transition écologique, le logement et le développement économique demeurent les piliers de l'action métropolitaine pour les habitants des 28 communes. Faciliter les déplacements du quotidien, privilégier les énergies renouvelables, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous, telles sont les ambitions des grands projets pour les années à venir.

Cette nouvelle génération de contrats s'inscrit dans la continuité des actions engagées précédemment, qui se poursuivent, au travers notamment de toutes les actions validées dans le cadre de l'avenant au contrat de co-développement 5. Les contrats 2024-2027 sont très ambitieux, de par leur durée, supérieure à celle des générations précédentes, et de par leurs enjeux, de mise en œuvre opérationnelle de toutes les feuilles de route métropolitaines adoptées entre 2021 et 2023.

Elle est de plus, comme les générations précédentes, le résultat d'un travail fin de co-construction entre Bordeaux Métropole et les communes, qui démontre l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des acteurs. Elle repose sur la mobilisation de tous, dans son élaboration ainsi que dans son suivi.

La réussite de la mise en œuvre de cette nouvelle génération réside dans notre capacité à faire avancer les projets communs tout en intégrant les contraintes techniques, réglementaires, juridiques et financières. Le travail de dialogue permanent sera essentiel pour rendre cet outil opérationnel toujours le plus efficient possible.

## Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2023-000 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

## Et

La commune de Commune représentée par Monsieur / Madame Prénom Nom, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n°000/00 en date du 0 mois 2000,

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune de Commune, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

## Article 2 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

### 2.1 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027.

### 2.2 – Gouvernance de proximité

#### Les pôles territoriaux

Les pôles territoriaux permettent la déconcentration des missions assurées par la Métropole, au plus près des territoires.

Ils assurent, parmi d'autres missions, la mise en œuvre de certaines actions des contrats de co-développement. La proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs communaux leur permet de disposer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux communaux.

Les 4 pôles territoriaux, rattachés à la Direction générale des territoires (DGT), sont constitués de la manière suivante :

#### Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

#### Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave d'Ornon ;

#### Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

#### Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.

Les pôles territoriaux sont structurés autour de cinq directions qui traduisent la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers :

- une Direction du Développement et de l'Aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, autorisation du droit des sols (ADS), foncier...) ;
- une Direction de la Gestion de l'Espace Public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter, au plus près du terrain, les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;

- une Direction Administrative et Financière chargée, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique ;
- une Direction des Ressources Humaines chargée des activités RH mutualisées pour le compte des communes et déconcentration pour les agents métropolitains.
- une Direction du Pilotage, chargée notamment des fonction budgétaires et RH déconcentrées par Bordeaux Métropole

L'Adjoint(e) au directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement passé entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

## **La Mission contractualisation**

La Mission contractualisation, rattachée à l'adjoint au DG des territoires, en charge de la coordination et du dialogue avec les communes, est en charge du pilotage, de l'animation et du suivi de la démarche de contrats de co-développement.

Elle assure le pilotage et la coordination de la démarche de négociation des contrats en lien avec la Vice-présidente en charge de la Proximité et de la déconcentration de l'action métropolitaine, en transversalité avec l'ensemble des directions générales et services métropolitains et les communes.

Elle est garante de la cohérence de la démarche, du respect du calendrier et du respect des équilibres territoriaux sur le territoire métropolitain.

Un(e) chargé(e) de mission contractualisation assure, en lien étroit avec le(a) référent(e) territorial(e), l'élaboration, la négociation, l'animation et le suivi du contrat de chaque commune de son portefeuille. Il/Elle instruit et formalise, en lien avec la direction concernée, les demandes d'évolution des contrats.

Il/Elle s'assure, avec le référent territorial, de la bonne exécution du contrat en organisant et en participant deux fois par an aux revues de contrat et en s'assurant de la complétude des éléments par les chefs de projet à cette occasion.

La Mission contractualisation réalise à la fin de chaque génération de contrat de co-développement un bilan qualitatif et financier à l'échelle des 28 contrats.

## **Le référent territorial**

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié de la commune au sein du pôle territorial.

Il a pour mission d'assurer la préparation, l'élaboration et le suivi du contrat, en lien avec la Mission contractualisation.

Il garantit la proximité avec les communes en suivant l'avancement du contrat, en sollicitant les chefs de projet et en faisant remonter les demandes de la commune.

Il est l'animateur du contrat de co-développement.

## **Le chef de projet**

Un chef de projet, appartenant à une direction centrale ou à l'un des quatre pôles territoriaux, est identifié pour chaque action du contrat. Il a la responsabilité du pilotage de l'action et de sa mise en œuvre au sein de la commune. Il assure le suivi de l'avancement du projet de manière directe auprès de la commune et rend compte au référent et à la Mission contractualisation dans le cadre des 2 revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains et du calendrier de déroulement de l'action inscrits dans le contrat ainsi que du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action. Lors de chaque préparation budgétaire annuelle, il est chargé de demander à son directeur administratif et financier les crédits nécessaires à la réalisation du projet.

## 2.3 – Financement

Les nouvelles actions proposées pour cette nouvelle génération de contrats ont été définies en cohérence avec les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Bordeaux Métropole et des communes. Ce dernier intègre une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel et dans le respect des plafonds annuels des dépenses d'investissement.

L'action de la Métropole sur le territoire est continue. Les grands projets structurants se déploient ainsi sur plusieurs générations de contrats, aussi des actions sont logiquement poursuivies et reconduites d'un contrat à l'autre. Le report d'une action sur plusieurs contrats ne traduit donc pas nécessairement le non-respect d'engagements pris mais bien la continuité de l'action publique.

Ainsi, les contrats de co-développement de 6ème génération sont composés :

- d'une part, d'actions en cours de réalisation des contrats précédents dénommées « coup-partis ». Ces fiches actions ont été réinscrites automatiquement dans les contrats 2024-2027,
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions validées, lorsqu'ils n'étaient pas prévus au PPI de Bordeaux Métropole, seront inscrits au PPI suite à l'adoption des contrats, conformément aux engagements pris.

Les contrats 2024-2027 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats.

Conformément à la délibération n° 2020/569 du 18 décembre 2020 relative au FIC 2021-2026, les études et travaux sur les voies de catégories 3 et 4 ne relèvent pas des contrats de co-développement.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue également au financement des opérations d'aménagement (ZAC, PAE...) à hauteur de 20 %, et à hauteur de 5% pour les opérations Politiques de la ville (conventionnement Agence nationale pour la rénovation urbaine et Projet de renouvellement urbain) pour l'ensemble des communes.

## 2.4 – Modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, dépôt d'un dossier formalisé de demande pour les subventions, délibérations et conventions pour l'attribution de fonds de concours si nécessaire, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le

respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

## 2.5 – Suivi et adaptation du contrat

### Les revues de contrat

Le pilotage du suivi des contrats se fait par la tenue de 2 revues de contrat par an en commune, préparées et animées par les référents territoriaux et la Mission contractualisation, afin de rendre compte aux villes et aux élus de l'avancée des contrats et des engagements pris et d'échanger sur les projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

### Le principe de substitution

Le principe de substitution de fiches-actions, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat, est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée par une commune en cours de contrat devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu.

Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les actions dont le niveau d'enjeu est métropolitain ne peuvent faire l'objet de substitution à la demande des Villes. Les fiches impactant plusieurs communes ne peuvent être substituées qu'à la demande de l'ensemble des communes concernées. Les actions génériques proposées par la Métropole aux communes ne peuvent quant à elles pas être substituées.

Le coût du projet ainsi que la capacité à faire des services seront prises en compte pour le traitement et l'instruction des demandes.

Les éventuels surcoûts mineurs des projets, quand ils sont liés à des problématiques techniques nouvelles ou au résultat des appels d'offres, sont pris en charge par le budget métropolitain, sans recours à une substitution. Parallèlement, la diminution du coût d'un projet, soit pour cause de diminution de la volumétrie du projet, soit pour cause de retard de réalisation, ne permet pas à une commune de demander une substitution, les contrats de co-développement reposant sur une logique de projet et non d'enveloppe.

Ces adaptations sont suivies et gérées par la Mission contractualisation avec les communes en lien avec les directions de projet concernées et les référents territoriaux.

### Les avenants thématiques

Toute feuille de route, stratégie métropolitaine ou nouveau règlement d'intervention qui feraient l'objet d'une approbation postérieure au vote des contrats de co-développement seront intégrés par voie d'avenant annuel général (pour l'ensemble des 28 communes) :

- Intégration de toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole qui découleraient de ces feuilles de route ou règlements d'intervention ;
- Modification de fiches, le cas échéant, pour les mettre en conformité avec les orientations retenues.

Un avenant en 2026 permettra quant à lui d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

Les éventuelles substitutions demandées par les communes en cours de contrat seront traitées annuellement pour l'ensemble des communes concernées en fin d'année pour la partie administrative (formalisation de l'avenant + délibération métropolitaine).

## Article 3 : Les objectifs de Bordeaux Métropole et leur déclinaison opérationnelle 2024-2027

Le projet métropolitain adopté pour la période 2020-2026 se décline selon 6 axes stratégiques :

1. Transition écologique : s'engager pour le climat et la qualité de vie de ses habitants
2. Des mobilités pour améliorer la qualité des déplacements
3. Privilégier l'habitant autant que l'habitat
4. Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes
5. Une métropole des services publics pour la préservation des biens communs
6. Une métropole plus démocratique développant la cohérence territoriale

Il constitue la feuille de route des grands chantiers prioritaires, tracée pour les directions et les services de Bordeaux Métropole, avec l'ambition de renforcer la transversalité, l'expérimentation et l'innovation dans les politiques métropolitaines pour faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux qui sont devant nous.

Depuis le début de ce mandat, de nombreuses feuilles de route ont ainsi été élaborées en vue de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces ambitions : schéma des mobilités, plan climat, rénovation énergétique des logements, schéma de développement économique, Projet alimentaire de territoire (PAT), 3<sup>ème</sup> Plan Vélo, Plan Marche, Schéma des équipements fluviaux, assises du logement, plan de prévention et de valorisation des déchets, économie sociale et solidaire (ESS), ambitions numériques, développement des énergies renouvelables...

Si certaines réalisations sont en cours d'achèvement, de nombreux chantiers restent à poursuivre ou à lancer ; les fiches actions inscrites au présent contrat de co-développement retracent des grandes orientations des politiques publiques et permettent de retracer l'action de la Métropole sur le territoire des communes.



## Gestion des déchets

Le plan stratégique Déchets 2022-2026 vise à faire changer de regard sur les déchets car ce sont avant tout des ressources, aussi bien de matières premières pour le recyclage que d'énergie. Ce plan ambitieux répond aux objectifs réglementaires de réduction des déchets (-15% de déchets ménagers et assimilés d'ici à 2030, 65 % de valorisation matière des déchets). Il comprend 41 actions orientées prioritairement sur 4 gisements : les restes alimentaires, les emballages et plastiques, les végétaux et le tout-venant qui peut avoir une seconde vie. Parmi elles, plusieurs projets sont particulièrement structurants : l'extension des consignes de tri depuis le 01/01/2023, le développement de solution de gestion des biodéchets apportés à chaque usager (compostage et apport volontaire), l'accompagnement des acteurs de la prévention, la modernisation les centres de recyclage avec le développement d'un réseau de centres de ressources et de centres mobiles en proximité, et enfin l'ajustement de la fréquence de collecte des bacs des ordures ménagères résiduelles.

*Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :*

Action	Descriptif
<b>Densification des points d'apport du verre</b> Service collecte Zone sud	Bordeaux Métropole poursuit son action de densification des points d'apports du verre avec l'objectif d'une colonne pour 500 habitants. Les implantations des mobiliers d'apports volontaires seront à déterminer en concertation avec la commune.

## Action climatique et transition énergétique

Le projet de mandature 2020-2026 s'articule autour d'une métropole écologique, solidaire et innovante qui s'exprime dans le projet de transition. Ce dernier place l'urgence écologique et sociale au cœur toutes les politiques et de tous les projets métropolitains. Des grandes orientations sont définies, des expérimentations sont mises en avant et un pilotage est réalisé autour de 18 indicateurs clés. Sa démarche transversale et innovante a permis à Bordeaux Métropole d'être retenue parmi les 9 lauréats français d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) européen pour 100 villes s'engageant à tendre vers l'objectif d'être climatiquement neutres et intelligentes à horizon 2030.

### Plan climat métropolitain 2023-2028

Pour répondre à la fois à l'obligation réglementaire mais aussi aux nouveaux défis climatiques, Bordeaux Métropole a révisé en 2022 son "Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028", avec de grandes ambitions pour le territoire métropolitain :

- Arriver à la neutralité carbone en 2050 avec le choix de mesurer, en plus des émissions directes de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone du territoire, soit également les émissions indirectes. Cela correspond a une division des émissions par un facteur 6 par rapport à l'empreinte de 1990 ;
- Faire de la Métropole un territoire à énergie positive à horizon 2050, avec, entre autres, l'accélération de la baisse des consommations d'énergie et l'accroissement de la production d'énergies renouvelables locales ;

- Continuer le développement du territoire pour le rendre encore plus résilient face au changement climatique ;
- Continuer les efforts d'amélioration de la qualité de l'air, pour tendre vers une forte réduction des polluants atmosphériques ;
- Initier l'animation d'une gouvernance territoriale, qui permette d'engager l'ensemble des utilisateurs du territoire dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

Ce nouveau plan climat s'organise autour de trois axes : "penser autrement" et "faire autrement" pour "vivre autrement", déclinés en 55 actions (création d'une coopérative carbone, offres d'accompagnement pour les communes, élaboration d'une comptabilité carbone, stratégie "air" avec entre autres la ZFE-m - Zone à Faibles Emissions mobilité...) dans le cadre d'une gouvernance participative en conférant un rôle particulier aux communes. Une fiche-action dédiée à ce Plan permettra de donner aux communes des informations sur son avancée et sur leur contribution.

## Métropole à vivre et métropole rafraîchissante

Dans le cadre du projet de transition métropolitain et du Plan climat, la Métropole a lancé plusieurs démarches destinées à activer des leviers pour bâtir une métropole en mesure de répondre aux nouveaux enjeux liés à la fabrique de la ville et notamment aux enjeux climatiques.

La démarche "Métropole à vivre" vise à créer une dynamique collective (conférences, table-rondes, ateliers thématiques...) autour de trois enjeux : "des espaces publics à vivre", "un territoire à habiter" et "un territoire vivant". Il s'agit d'un temps d'ouverture pour s'inspirer d'autres manières de faire l'action publique, entraînant administration, élu.e.s et citoyen.nes afin de répondre à un contexte en constante mutation. Un manifeste fera la synthèse des contributions, rassemblées sous le prisme de l'opérationnalité.

La démarche « Métropole rafraîchissante », consiste pour sa part en une programmation transversale au service du rafraîchissement pour accélérer les plans d'action de court et de long terme (lutte contre les ICU, création d'oasis urbains, gestion des risques et anticipation...) et valoriser toutes les expérimentations et initiatives déjà menées sur les territoires.

*Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :*

Action	Descriptif
<p><b>Pic de pollution de l'air</b></p> <p>Service Santé et résilience</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Bordeaux Métropole travaille sur la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise, en cas de pic de pollution de l'air, en coordination avec la Préfecture, les communes et les acteurs économiques : amélioration de la diffusion de l'information aux citoyens, définition d'actions opérationnelles visant à réduire les émissions de pollution lors de ces pics, ou l'exposition des personnes fragiles et mise en œuvre d'une communication de crise.</p>

<b>Réseaux des acteurs du développement durable</b>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges sur les enjeux de transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le « Club développement durable des communes », dédié aux chargés de mission Développement Durable dans les communes (<i>Service en charge : Service Animation du territoire – Direction Animation des transitions</i>)</li> <li>• « Territoires en transitions », dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les communes (<i>Service en charge : Service Animation du territoire – Direction Animation des transitions</i>).</li> <li>• Le « Conseil agricole et alimentaire », un espace multi-acteur dédié à l'agriculture et l'alimentation durable (<i>Service en charge : Direction de la Nature</i>)</li> <li>• Le « Réseau des élus santé », destiné aux élus en charge du sujet santé dans les communes (<i>Service en charge : Service Santé et Résilience – Direction Animation des transitions</i>)</li> <li>• Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne (<i>Service en charge : Service Accompagnement des publics – Direction Animation des transitions</i>)</li> </ul>
-------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Valorisation et préservation des espaces naturels

### Le règlement d'intervention Nature- Agriculture

Afin d'intensifier la dynamique de mise en valeur, de préservation et de développement de la biodiversité et des espaces naturels, de développer une agriculture et une alimentation durables sur le territoire métropolitain et de s'inscrire dans une logique d'aménagement durable pour une Métropole écologique, le dispositif d'aide Nature-Agriculture-Alimentation vise à soutenir, les actions de compétence communale répondant en particulier aux enjeux suivants :

- Protection, restauration et valorisation des espaces naturels et agricoles de qualité,
- Contribution à la préservation et au développement d'une trame verte et bleue fonctionnelle,
- Développement d'une agriculture durables et d'une alimentation saine, locale et de qualité,
- Sensibilisation du grand public aux enjeux et dynamiques de la nature, de la biodiversité, de l'agriculture, et d'une alimentation, saine, locale et durable
- Développement de la forêt métropolitaine.

Le règlement d'intervention Nature-Agriculture a été adopté en mars 2018 et prévoit notamment le financement d'opérations qui entrent dans les objectifs cités ci-dessus. Chaque commune peut y prétendre à hauteur de 350 000€ par an dans la limite de ce qui sera retenu dans le contrat de co-développement.

### Le règlement d'intervention Plantons 1 million d'arbres

En adoptant son programme de plantation « 1 million d'arbres » Bordeaux Métropole a décidé de mobiliser tous ses moyens, outils et compétences pour atteindre cet objectif sur la période 2020-2030. Il s'agit ainsi de préserver la biodiversité, de s'adapter au réchauffement climatique, d'améliorer le cadre de vie des citoyens, ou de renforcer la trame alimentaire locale. Au-delà du chiffre, l'ambition est celle de faire de la métropole un territoire plus agréable à vivre et plus résilient. C'est un programme

stratégique en conduisant à repenser l'aménagement du territoire, un programme transversal en intégrant tous les projets et tous les domaines d'action de Bordeaux Métropole mais aussi un programme multipartenarial car il cherche à mobiliser tous les acteurs du territoire, publics, privés, les entreprises et les citoyens... Bordeaux Métropole conduira de nombreuses actions eu égard à ses compétences notamment en aménagement et accompagnera tous les acteurs qui prendront leur part dans ce programme et soutiendra dans ce cadre de manière particulièrement marquée l'action des communes.

Pour gagner en simplicité et en efficacité, il est proposé dans le règlement d'intervention 1 million d'arbres un système d'aide forfaitaire par arbre planté, avec un nombre minimum de végétaux et comprenant l'ensemble des dépenses liées à la plantation. Ce soutien s'inscrit dans le cadre juridico-financier des fonds de concours. Comme ces derniers le soutien de Bordeaux Métropole est de 50% maximum du montant HT de la dépense éligible.

## **Territoire engagé pour la nature**

Le territoire de Bordeaux Métropole représente 58 000 ha dont 51 % sont classés au PLUi en espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette proportion traduit la forte sensibilité environnementale et la grande richesse écologique de Bordeaux Métropole. En effet, sont présents :

- 6 sites Natura 2000 (dont 2 fleuves remarquables que sont la Garonne et la Dordogne),
- De nombreux ENS, 12 ZNIEFF de type 1 et type 2, et une réserve naturelle nationale,
- 1 285 espèces de flore et 551 espèces de faune (dont au total 65 espèces à fort enjeu écologique),
- Une grande superficie de zones humides, de landes et de prairies,
- 15 293 ha d'espaces forestiers et plus de 150 parcs urbains publics.

À cette richesse écologique et naturelle se rajoutent des espaces agricoles et un réseau hydrographique très conséquent, composé de cours d'eau entre fleuves et bassins versants.

L'action de Bordeaux Métropole se traduit par l'étude et la mise en œuvre de projets d'aménagement d'espaces naturels, agricoles et forestiers tels que :

- Site de Peychaud
- Parc aux Angéliques
- Brazzaligne
- Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des jalles

## **Stratégie Biodiver'Cité 2021-2026**

Bordeaux Métropole porte l'ambition d'une métropole nature, écologique et durable au travers de sa stratégie Biodiver'Cité, dont les objectifs sont de :

- Stopper la perte de biodiversité,
- Préserver les sites à forts enjeux écologiques,
- Lutter contre l'érosion des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
- Valoriser les espaces forestiers,
- Renforcer les trames vertes et bleues fonctionnelles.

La nature est un bien commun, elle doit être partout et au service de tous. Elle doit être au cœur des pratiques et des projets d'aménagement et de développement. Elle doit être le socle de tout projet et elle doit faire projet de territoire, dans une démarche de conciliation et de dialogue permanent avec l'ensemble des politiques publiques et des acteurs du territoire métropolitain.

La stratégie Biodiver'Cit  de Bordeaux m tropole 2021-2026 comprend 4 grands axes et se d cline en 27 actions et 49 fiches :

- Axe 1 : Suivre l' tat de la biodiversit  du territoire
- Axe 2 : Pr server et restaurer les milieux naturels
- Axe 3 : Faire de la nature urbaine un  l ment de la trame verte et bleue
- Axe 4 : Sensibiliser le grand public, les  lus et les acteurs du territoire

## Le projet alimentaire territorial

Bordeaux M tropole a adopt  en 2022 sa Strat gie de R silience Agricole et Alimentaire (SRAA) dans un contexte o  la production agricole et alimentaire actuelle dans la m tropole n'est pas suffisante, o  les habitants n'ont pas   tous acc s   une alimentation de qualit , saine et durable. Douze objectifs strat giques ont  t  fix s   horizon 2030 pour assurer la s curit  alimentaire du territoire et r pondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain. Pour son programme d'action, Bordeaux M tropole a obtenu aupr s du minist re de l'agriculture la labellisation de « Projet alimentaire territorial » (PAT).

La gouvernance du PAT implique de nombreux acteurs du territoire (priv s, associatifs, institutionnels) mobilis s dans le cadre du Conseil Agricole et Alimentaire, reconnu comme une instance unique en Europe. L'atteinte des objectifs du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux M tropole passe notamment par une acc l ration des projets d'agriculture urbaine et p ri-urbaine sur la m tropole. Pour cela elle dispose de 2 leviers essentiels qui se d clinent en partie dans les contrats de co-d veloppement : la protection du foncier agricole d'une part et le soutien financier et technique des acteurs locaux d'autre part.

*Pour concr tiser ces politiques m tropolitaines sur le territoire et en compl ment des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs sp cifiques sont mis en  uvre ou des march s sont mis   disposition des communes :*

Action	Descriptif
<p><b>Expertise bruit</b></p> <p>Service Expertise Nature Vuln�rabilit� et Am�nagement durable</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>La m�tropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'am�nagement ou de construction dans un objectif d'exemplarit�. Il s'agit de proposer un appui pour prendre en compte de mani�re pr�ventive la g�ne occasionn�e par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique pr�f�rentiellement dans les secteurs identifi�s comme zones � enjeu de bruit annex�es au plan de pr�vention du bruit dans l'environnement m�tropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprim�s : �tudes acoustiques avec recommandations, aide � l'�criture, � l'analyse du volet bruit des march�s publics, concertations publiques par exemple.</p>
<p><b>Solutions fond�es sur la nature</b></p> <p>Mission Nature en ville</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Bordeaux M�tropole accompagne les communes dans leur conduite de projets de construction ou d'am�nagement publics � travers une d�marche dite « solutions fond�es sur la nature ». Il s'agit de programmer, concevoir, r�aliser et faire vivre des parties d'am�nagement qui s'appuient sur les services rendus par la nature pour ma�triser les vuln�rabilit�s du projet.</p>

<p><b>Accompagnement à la création et l'animation de jardins partagés</b></p> <p>Mission Nature en ville</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>La Dynamique des jardins partagés est accompagnée par Bordeaux Métropole via la mobilisation de prestataires recrutés dans le cadre de marchés publics.</p> <p>Les communes, les collectifs d'habitants et les bailleurs peuvent être accompagnés pour la création de nouveaux jardins collectifs (constitution du groupe, gouvernance, création de l'association, dessin du jardin et création du jardin partagé) et pour des animations / ateliers permettant aux jardins existants de se perfectionner, d'approfondir un sujet ou de prendre un nouvel élan.</p> <p>La Métropole finance l'accompagnement et le demandeur (commune, bailleur...) finance l'investissement (terre, clôture, arrivée d'eau, cabane...). Pour démarrer un accompagnement, il faut au préalable réunir 3 éléments : un site de jardinage, un noyau de jardiniers motivés et un accès à l'eau.</p>
<p><b>Faire vivre les territoires inondables</b></p> <p>Service Expertise nature vulnérabilité et aménagement durable</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Bordeaux Métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens) en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'ADS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ...</p>
<p><b>PEANP des Jalles</b></p> <p>Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole</p>	<p><b>Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc</b></p> <p>Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes sur 785 ha ; le budget global (1 800 000 euros) doit donc être réparti entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines.</p> <p>Le plan d'action du PEANP des Jalles a été validé en 2015 pour une durée de 10 ans (2015-2025) par le comité de pilotage du PEANP. L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière transversale. Les actions du programme s'inscrivent dans 9 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique</li> <li>2. Installer des maraichers – volet foncier</li> <li>3. Installer des maraichers sur le PEANP</li> <li>4. Améliorer les conditions d'exploitations</li> <li>5. Lutter contre les espèces nuisibles</li> <li>6. Accompagner les projets en circuits courts</li> <li>7. Préserver les habitats sensibles et les continuités naturelles</li> <li>8. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des Jalles</li> <li>9. Animer et promouvoir le site</li> </ol>

<p><b>Parc des Jalles</b></p> <p>Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole</p>	<p><b><i>Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc</i></b></p> <p>Le programme d'actions de l'OAIM s'articule autour de 4 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un territoire d'eau : placer l'eau au cœur du projet de territoire ;</li> <li>• un territoire productif : cultiver l'initiative locale pour renforcer son rayonnement ;</li> <li>• un territoire écologique : prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global ;</li> <li>• un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux des multiusages qui s'y exercent.</li> </ul> <p>L'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) permet à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec l'ensembles des communes et des acteurs institutionnels et économiques concernés.</p>
<p><b>Restauration écologique des Marais de Peychaud</b></p> <p>Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole</p>	<p><b><i>Ambarès-et-Lagrave</i></b></p> <p>Les marais de Peychaud occupent une surface de 200 ha. Il s'agit d'une zone humide dégradée par de nombreuses années de cultures céréalières. L'objectif est de restaurer le rôle écologique de ces parcelles tout en permettant la mise en place d'une activité agricole pérenne et adaptée aux enjeux environnementaux. La restauration consistera en la transition vers des cultures mixtes bioénergétiques et adaptées au changement global et permettant un retour de la biodiversité et de zones humides. Une zone de 20 ha dédiée à la biodiversité vient compléter ce projet.</p>
<p><b>Animation Natura 2000</b></p> <p>Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole</p>	<p><b><i>Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc</i></b></p> <p>Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent.</p> <p>En 2012, Bordeaux Métropole s'est vu confier l'animation du site Natura 2000 du « Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines » et du site Natura 2000 des « Marais du Bec d'Ambès ». L'animateur Natura 2000 informe et joue un rôle de médiateur pour concrétiser certaines actions : adhésion des communes, des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats agro-environnementaux co-financés par l'Europe et l'État, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité. Depuis 2021, Bordeaux Métropole est également animateur du site Natura 2000 « Marais de Bruges » (site de la réserve naturelle nationale).</p>

<p><b>Participation au S3PI</b></p> <p>Service Expertise nature vulnérabilité et aménagement durable</p>	<p><b>Bassens</b></p> <p>Participation de Bordeaux Métropole aux travaux portant sur l'amélioration des systèmes d'alerte, de la prévention des risques industriels et de la gestion des crises sur les territoires concernés par le risque technologique aux côtés des collectivités, riverains et industriels concernés, et mise à profit de ces travaux.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Politique de l'eau

### Régie de l'eau

Bordeaux Métropole pilote historiquement la politique publique de l'eau sur son territoire, couvrant l'intégralité du cycle de l'eau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle sont gérés en régie publique par la régie de L'Eau Bordeaux Métropole. La reprise en régie de l'assainissement collectif sera quant à elle effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Bordeaux Métropole exerce la compétence Eau et assainissement qui se traduit concrètement par les missions suivantes :

- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Défense extérieure contre l'incendie : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Bordeaux Métropole assure la compétence de défense extérieure contre l'incendie pour ses 28 communes : création et entretien des équipements publics de lutte contre l'incendie, garantie de leur approvisionnement en eau, avis sur les autorisations d'occupation du sol, planification et réglementation de la défense contre l'incendie.

### GEMAPI

Bordeaux métropole est un territoire avec un risque important d'inondation en raison de l'influence des fleuves (Garonne et Dordogne). ¼ du territoire, 17 communes (13 500 ha) sont situées en dessous des plus hautes eaux de la Garonne.

La stratégie GEMAPI a pour objectif de définir l'ambition de Bordeaux Métropole et de proposer des orientations dans les prochaines années au travers de 4 axes :

- Pérenniser nos systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des océans par grand territoire ;
- Monter en puissance sur la politique de la gestion des cours d'eau ;
- Renforcer la communication et la participation du grand public ;
- Construire des coopérations durables et concrètes.

La stratégie GEMAPI prévoit 120 M€ sur les 10 prochaines années avec la mise en place progressive d'une taxe pour le financement des actions.



# Aménagement et urbanisme

## Démarche Zéro Artificialisation Nette

La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. La consommation foncière sur la décennie 2021-2030 doit ainsi diminuer de 50 % par rapport à la période 2011-2020, le Zéro Artificialisation Nette étant un objectif fixé par la loi pour 2050.

Un centre de suivi de la consommation foncière a été mis en place à cet effet. Parmi les solutions déjà engagées figurent notamment la requalification de zones d'activités existantes ainsi que les Opérations d'Intérêt Métropolitain. La stratégie métropolitaine en la matière, doit être précisée en concertation avec les communes en 2024, et en déclinaison du Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours de modification.

## Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un outil au service du développement et de la transition écologique de notre agglomération : il exprime la stratégie d'aménagement des 28 communes de la métropole pour la décennie à venir. Il permet une planification urbaine globale, prospective et opérationnelles. L'enquête publique sur la 11<sup>ème</sup> modification du Plan local d'urbanisme (PLU) s'est déroulée du 9 mai au 14 juin 2023, avec la perspective d'une approbation fin 2023, avec pour objectifs de mieux accompagner la transition écologique et de répondre plus efficacement aux besoins de logements accessibles pour le plus grand nombre.

## Une politique foncière volontariste

La stratégie foncière repose sur trois axes : prévoir, simplifier les processus de l'action foncière et rendre possible le développement de nouveaux espaces à vocation économique et la production de logements sociaux. La création d'un observatoire foncier et immobilier et d'un centre de la consommation foncière figurent parmi les outils de prospective. Les règles de portage du foncier au bénéfice des communes ont ainsi été révisées, en allongeant sa durée possible de 8 à 10 ans.

## Le Renouveau Urbain

Pensé de façon globale, le renouvellement urbain vise tout à la fois à améliorer l'habitat et le cadre de vie, à promouvoir la mixité sociale, à désenclaver les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et à stimuler le développement économique.

Sont concernés en l'état actuel de la géographie des QPV : le quartier de l'Avenir à Bassens, Carriet à Lormont, Palmer Saraillère 8 mai 1945 à Cenon, Dravemont à Floirac, Yser à Mérignac, Thouars à Talence, Saige à Pessac, le secteur Joliot Curie à cheval sur les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac, ainsi les quartiers Aubiers-Lac, Grand Parc et le centre historique à Bordeaux.

L'objectif est d'insérer pleinement ces quartiers dans une dynamique d'ensemble et d'éviter un territoire à plusieurs vitesses. Cela passe par des opérations de diversification de l'habitat (nouvelles constructions, parfois des démolitions) de la réhabilitation du parc existant, de l'aménagement d'espaces publics, la création d'une offre qualitative de services et d'équipements publics, le développement d'activités économiques et le relogement des habitants, menées par des bailleurs en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

## Une Métropole solidaire

Bordeaux Métropole veut permettre à chacun d'avoir un logement. Deux leviers : produire plus de logements sociaux et agir pour que les bailleurs améliorent la qualité des logements (permis de louer et de diviser et programme de rénovation thermique des bâtiments).

Bordeaux Métropole accompagne aussi les publics les plus fragiles, au travers du Bail Réel Solidaire, de l'accompagnement des copropriétés en situation de fragilité, par la création d'Espaces Temporaires d'Insertion ou d'aires d'accueil des gens du voyage.

## Les grands projets d'aménagement urbain

Ces projets sont constitués des sites prioritaires de développement de la métropole au cours des prochaines années pour répondre aux besoins d'accueil d'habitants et d'emplois, de mobilités et d'espaces de nature.

Parmi ces projets, on trouve notamment :

- Inventer les boulevards du 21<sup>ème</sup> siècle : la ceinture périphérique de Bordeaux fait l'objet d'un projet d'aménagement ambitieux pour un meilleur partage de l'espace public ;
- Brazza : situé au débouché du pont Chaban-Delmas sur la rive droite bordelaise, Brazza est une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain réalisée dans le cadre d'un urbanisme négocié. Le projet prévoit le développement à terme de 4 800 logements tout en participant à la dépollution et à la renaturation d'un site initialement composé pour partie de friches industrielles. Environ 9 000 nouveaux habitants sont attendus sur ce quartier à haute valeur paysagère ;
- Les quais de Floirac : l'opération s'étend sur 45 hectares environ, au pied du coteau et sur les berges de la Garonne et se trouve en partie intégrée à l'OIN Bordeaux Euratlantique ;
- Les Bassins à Flot : le site des Bassins à Flot représente environ 160 hectares au nord de Bordeaux, entre Garonne et Lac, adossé à la ceinture des boulevards à l'interface entre les quartiers des Chartrons et de Bacalan ;
- Bastide-Neil : située en prolongement de la Zac Cœur de Bastide, la Zac Bastide Niel renforcera le centre-ville de Bordeaux, dans le cadre de la poursuite de la reconquête de friches en cœur d'agglomération. Elle s'inscrit, en effet, au cœur d'un territoire plus vaste sur la rive droite de la Garonne, Bastide Brazza, un des sites majeurs pour le développement de Bordeaux, au cœur de l'arc de développement durable de l'agglomération bordelaise qui va de Bacalan (Bassins à Flot) au quartier Belcier ;
- Le projet Marne – Soleil : qui vise à transformer une vaste zone commerciale en un espace urbain mixte en créant les conditions pour accueillir de nouveaux habitants au cœur de Mérignac, en améliorant les mobilités douces et en portant un programme de renaturation ambitieux avec la plantation de milliers d'arbres, la réduction des surfaces de parking en enrobé ou la création d'îlots de fraîcheur ;
- Les opérations d'aménagement développées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir : 50 000 logements accessibles par nature » de la Fab qui vise à produire des logements différemment, en lien avec le développement de la mobilité et des transports (Gradignan, Route de Toulouse, Le Haillan, Carès Cantinole à Eysines, etc.) ;
- Les futures portes métropolitaines de la plaine Bouliac Floirac, de Bordeaux Nord ou de Mérignac qui appellent des réflexions à grande échelle pour accompagner ces secteurs à dominante commerciale à évoluer vers de véritables quartiers de ville mixte et de plus grande qualité.

## L'urbanisme transitoire

Bordeaux Métropole met aussi en place des opérations d'urbanisme transitoire, en testant des usages alternatifs de locaux et espaces inoccupés par des mises à disposition transitoire de bâtiments et de terrains dans l'entre-deux des projets.

Cette dynamique innovante, créative et à taille humaine permet de tester des usages et assure les meilleures conditions pour la fabrique d'une ville plus sociale, solidaire, écologique et activée par ses usagers.

*Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :*

Action	Descriptif
<p><b>Acquisition foncière pour le compte des communes</b></p> <p>Service Acquisitions et cessions</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au portage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière.</p> <p>Délibération au Conseil Municipal de juin 2023.</p> <hr/> <p><b>Le Bouscat</b></p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à travailler avec les services de la ville du Bouscat dans l'acquisition du foncier Lamartine.</p>
<p><b>Coordination Plaine rive droite</b></p> <p>Mission lab et stratégies urbaines</p>	<p><b>Bordeaux, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont</b></p> <p>La Plaine Rive Droite est un territoire intercommunal (Bordeaux, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont) de 1 000 ha, sur le méandre de la Garonne, en cœur de métropole, en très forte mutation et particulièrement exposé aux aléas (inondation, pollutions). Les principes d'aménagement entre Garonne et coteaux ne sont aujourd'hui plus d'actualité. Il est proposé de réinterroger ces orientations en associant l'ensemble des communes de la plaine autour d'un récit territorial qui puisse aborder les questions de continuités paysagères, de mobilité ou d'économie circulaire...</p> <p>Il ne s'agit pas d'une étude complémentaire mais de l'animation d'une gouvernance politique, d'une coordination des projets en cours et de lignes directrices d'aménagement afin de bien articuler l'ensemble des actions publiques et privées : les coups partis, les opérations réalisables dans le temps du mandat et les actions sur le plus long terme à une échelle intercommunale.</p>

<p><b>Atelier Garonne</b></p> <p>Mission lab et stratégies urbaines</p>	<p><b>Bordeaux, Floirac, Lormont</b></p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets publics et privés tels que les Grands-Moulins, Sud-Ouest... par la mobilisation d'une expertise urbaine, paysagère, architecturale, patrimoniale en faveur de la préservation et de la valorisation du paysage de Garonne, bien commun métropolitain, et du paysage urbain de Bordeaux-Port de la lune, patrimoine mondial.</p>
<p><b>Anthropologie</b></p> <p>Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Des études d'anthropologie contribuent à la connaissance du territoire à partir de l'observation des pratiques et du recueil des récits. Elles combinent plusieurs approches : saisir les quotidiens, identifier les temporalités, comprendre le paysage comme expérience et reconnaître le patrimoine comme ensemble vivant. Une étude sur les usages et pratiques de l'eau autour du lac est en cours de finalisation. Elle aborde le thème de l'eau d'une manière transversale pour mieux appréhender les opportunités de développement du territoire, en même temps que les aléas, afin de les affronter plus efficacement.</p>
<p><b>Archéogéographie</b></p> <p>Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Les études d'archéogéographie produisent des données géoréférencées destinées à mieux comprendre les valeurs des héritages, des évolutions et des transformations urbaines afin d'inscrire le projet métropolitain dans une continuité historique qui rend lisible l'identité géographique et l'occupation d'un terroir.</p>
<p><b>Plateforme d'identification des patrimoines métropolitains</b></p> <p>Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet</p>	<p>Le territoire de la métropole bordelaise est riche de son histoire et de sa géographie. Cet héritage vaut à Bordeaux une bonne partie de sa notoriété.</p> <p>Bordeaux, port de la Lune est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007.</p> <p>La préservation du patrimoine est un enjeu partagé par de nombreuses personnes quel que soit leur profil professionnel. Jusqu'à présent l'identification du patrimoine était l'apanage des experts.</p> <p>Aujourd'hui Bordeaux Métropole souhaite favoriser la participation citoyenne et impliquer les associations. Bordeaux Métropole a souhaité poursuivre le travail collaboratif avec les acteurs de la société civile à travers la plateforme d'identification des lieux patrimoniaux comme forme innovante de participation à la mise en œuvre de la politique de valorisation des patrimoines métropolitains. Cette interface cartographique et collaborative a vocation à permettre aux acteurs de la société civile de faire connaître leur intérêt pour tout type de patrimoine et permet également d'animer les échanges entre les acteurs locaux du patrimoine qui a émergé pendant « <i>Vous avez une carte à jouer</i> ».</p> <p>Cette démarche participe à un mouvement plus large inspiré de la convention de Faro.</p>

<p><b>GIP Grand Projet des villes Rive Droite</b></p> <p>Service ville et quartiers en renouvellement</p>	<p><b>Bassens, Cenon, Floirac, Lormont</b></p> <p>Subvention de fonctionnement</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

## Mobilité

La mobilité est un sujet majeur sur le territoire métropolitain. Le schéma des mobilités « une réponse adaptée à chaque territoire » a été adopté par le conseil métropolitain le 23 septembre 2021. Ce document cadre la politique des déplacements menée sur le territoire (plan d'actions, calendriers, etc). Ses objectifs sont : promouvoir des déplacements qui facilitent le quotidien des habitants, mieux desservir en transports en commun les 28 communes et leurs populations, renforcer les liaisons entre la rive droite et la rive gauche, miser sur la multimodalité, favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, développer une offre adaptée à chacun quel que soit son lieu de résidence...

Il se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropole
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

La mobilité sur le territoire métropolitain est le second axe du Projet Métropolitain qui ambitionne de favoriser toutes les mobilités, à travers différents volets détaillés ci-dessous.

### Les transports collectifs

#### Une nouvelle concession de service public TBM

Le 8 juillet 2022, la reconduction du groupe Kéolis pour la concession de service de transport public urbain et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole sur la période 2023-2030 a été votée, un contrat inédit pour la Métropole qui porte sur un montant estimé de charges supérieur à 2,2 Md€. Le réseau a été repensé pour être mieux adapté aux besoins des usagers. L'offre de transports va évoluer, de façon à proposer davantage de lignes de bus directes, des horaires élargis et davantage de liaisons de périphérie à périphérie sans passer par le centre de la métropole. Cette nouvelle délégation de service public, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, comporte de nombreuses évolutions au fil des années.

#### RER métropolitain

Le projet de RER métropolitain a pour objectif de faciliter les déplacements à l'intérieur de la Métropole mais aussi les entrées et sorties, en connexion avec les territoires voisins. Avec plus de trains quotidiens, ponctuels et confortables, l'objectif est d'encourager les transports en commun et l'intermodalité et d'avoir une desserte à la demi-heure sur toutes les lignes avec un arrêt dans toutes les gares du périmètre.

Le projet comporte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement d'un réseau de Cars express à l'échelle girondine.

## **Bus express**

Le schéma des mobilités prévoit la création de 7 lignes de bus à haut niveau de services, appelées lignes de bus express et comprenant plus de 100 km d'itinéraires.

## **Les mobilités actives**

### **Plan vélo - Réseau ReVE**

Le 3<sup>ème</sup> plan vélo, adopté par le conseil métropolitain du 25 novembre 2021 se décline en 4 axes :

- Développer un réseau cyclable performant
- Permettre de stationner son vélo en toute sécurité
- Développer les services autour du vélo
- Former et communiquer pour améliorer la pratique du vélo

Le Réseau Vélo Express prévoit la mise en place d'un réseau structurant de 14 itinéraires cyclables continus (275km), larges et sécurisés, dotés d'une signalétique dédiée et de services associés.

### **Le 1er Plan Marche**

L'objectif du Plan Marche est d'encourager la marche en enfouissant les réseaux d'éclairage public et de télécommunications, en supprimant les potelets ou autres équipements gênants, et en améliorant les aménagements qui facilitent les cheminements piétons.

## **La voirie et les grandes infrastructures**

Le schéma des mobilités a aussi pour objectifs de réduire les « points noirs » de la circulation sur voirie en :

- améliorant le fonctionnement de la rocade et des grandes voiries pénétrantes,
- améliorant le fonctionnement des voiries métropolitaines (carrefours et giratoires)
- désenclavant la presqu'île
- fluidifiant les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- en renforçant la capacité de franchissements du Fleuve (mise en service du pont Simone-Veil, développement de la desserte Batcub)

## **Une mobilité décarbonée**

### **Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques**

Face à l'électrification rapide du parc de véhicules qui pose la question de l'offre de recharge adéquate, Bordeaux Métropole s'est dotée en 2022 d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques.

*Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :*

Action	Descriptif
<p><b>Vitesse commerciale des transports en commun</b></p> <p>Service amélioration du réseau de mobilité</p>	<p><b>Toutes les communes</b></p> <p>Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun.</p> <p>Opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert.</p> <p>Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifie(nt) des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.</p>
<p><b>Maison des mobilités et du vélo</b></p> <p>Direction de la Multimodalité, service Modes actifs</p>	<p><b>Bassens, Bègles, Bruges, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Pessac</b></p> <p>Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités alternatives et notamment de son 2e plan vélo métropolitain approuvé en 2016, Bordeaux Métropole a souhaité encourager l'émergence de maisons des mobilités réparties sur le territoire. Ces lieux sont animés par des associations locales soutenues financièrement par la Métropole et les communes couvertes par leur aire d'influence et hébergés dans des locaux mis à disposition ou loués par les communes.</p> <p>L'accompagnement de Bordeaux Métropole porte sur une aide au fonctionnement, ainsi qu'un appui en ingénierie.</p>
<p><b>Télécabine/ transport par câble</b></p> <p>Service Grands Projets Mobilité</p>	<p><b>Bègles, Bordeaux, Cenon, Lormont</b></p> <p>Dans le cadre de l'amélioration de l'offre de transports en commun sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite réaliser une étude de différentes liaisons en transport par câble aérien permettant d'améliorer les flux de déplacement entre les deux rives de la Garonne.</p> <p>Une première étude d'opportunité a démontré l'intérêt de ces liaisons, à travers une première approche de leur potentiel de fréquentation et de leur bilan socio-économique, tout en pointant différentes contraintes.</p>

<p style="text-align: center;"><b>Etude d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont François Mitterrand</b></p> <p>Service Ouvrages d'art</p>	<p><b>Bordeaux, Bègles, Bouliac</b></p> <p>Bordeaux Métropole et la ville de Bègles partagent le besoin d'offrir rapidement un itinéraire de qualité aux piétons et cyclistes pour franchir la Garonne au niveau du pont F. Mitterrand. Aussi, en août 2020, Bordeaux Métropole a sollicité l'Etat, maître d'ouvrage du pont Mitterrand, sur le sujet. En réponse, l'Etat a proposé en novembre 2020 d'être maître d'ouvrage des études et travaux pour la création d'une passerelle à ce niveau.</p> <p>Le financement des travaux partagé entre l'Etat et Bordeaux Métropole se fera via les crédits inscrits au CPER pour la mise à 2x3 voies de la rocade (coût estimé de 8M€ environ, financement à parité 50/50).</p> <p>Compte tenu du cadre réglementaire et des impacts du projet, des démarches préalables de concertation seront nécessaires avant la réalisation des travaux. Dans ce contexte, l'Etat va engager de nouvelles études en étroite collaboration avec les services de Bordeaux Métropole et la ville de Bègles afin d'ajuster le programme du projet. La date prévisionnelle de mise en service est prévue pour fin 2024 (inventaire naturel, diagnostic de l'ouvrage d'art actuel, validation du programme, marché de conception/réalisation)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Création d'un troisième dépôt bus en rive droite</b></p> <p>Service bâtiment et transition énergétique</p>	<p><b>Floirac</b></p> <p>La création d'un troisième dépôt bus en rive droite revêt un enjeu stratégique pour la Métropole et le développement du réseau TBM en particulier sur la rive droite (avec l'ouverture début 2018 de la grande salle de spectacle et la future mise en service du pont Simone Veil). La réalisation de ce projet est assujettie à l'acquisition du foncier nécessaire. Un foncier quai de la Souys (RTE/EDF/ENEDIS) est en cours de négociation. L'objectif serait une livraison du dépôt de bus en 2025.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Tram-train entre Saint Médard en Jalles et Lacanau</b></p> <p>Direction de la Multimodalité</p>	<p><b>Saint-Médard-en-Jalles</b></p> <p>Afin d'alléger le trafic routier sur la route menant à Lacanau depuis la métropole, il est envisagé d'examiner l'opportunité d'aménager un tram-train le long de la voie principale de desserte depuis Saint-Médard-en-Jalles.</p> <p>Cet examen d'opportunité d'aménagement, de compétence régionale, sera réalisé dans un premier temps par la Métropole.</p>



## Développement économique

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique, votée en novembre 2021, Bordeaux Métropole poursuit ses actions dans l'objectif de préservation et création d'emplois, de rééquilibrage territorial, d'accompagnement des entreprises dans leurs transitions et de soutien à l'innovation.

L'économie sociale et solidaire (ESS) concerne 14 % de l'emploi privé métropolitain, soit 34 200 emplois. Voté en juillet 2022, un plan d'action structure l'aide de la Métropole en direction de nouvelles filières : logistique zéro carbone, économie circulaire, écoconstruction et habitat, économie de proximité. Bordeaux Métropole accompagne notamment fortement le projet IKOS, village du réemploi des objets de seconde main et s'est engagée dans un Schéma de Promotion des Achats Publics Eco-Responsables. Enfin des chartes de développement durable sont proposées aux entreprises.

Bordeaux Métropole tente de faire émerger des solutions innovantes, écologiques et responsables, notamment en qualifiant des zones d'activités, en donnant une seconde vie à des friches industrielles, en accélérant l'économie de la transition ou en soutenant l'innovation, avec l'ensemble des acteurs.

Les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) désignent de grands territoires présentant des enjeux majeurs d'aménagement territorial, de transition écologique et de développement économique. Toutes réalisées en partenariat, elles ont vocation à valoriser le patrimoine naturel, à développer de nouveaux espaces publics et à renforcer l'usage des mobilités actives et des transports publics.

- OIN Bordeaux-Euratlantique : l'une des plus vastes opérations d'intérêt national de France avec plus de 730 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac
- OIM Bordeaux Aéroport : entourant l'aéroport, le projet s'étend sur 3 371 hectares et sur 3 communes (Mérignac, le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles)
- OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) : sur 1500 hectares, ce projet s'étend sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac. Il est également porté par deux universités, l'État, le CHU, le Crous et Domofrance
- OIM Arc Rive Droite : l'opération s'étend sur les 11 communes de la rive droite : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. Elle se structure autour des filières économiques de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.

Bordeaux Métropole soutient les grandes filières économiques qui préfigurent l'économie de demain, tout en veillant à un développement responsable. Elle accompagne, soutient et impulse de nombreux projets et initiatives en appui de l'ensemble des secteurs économiques, aux côtés des structures et réseaux dédiés (clusters, pôles de compétitivité...), dans des domaines tels que l'hydrogène, la santé, l'agro-alimentaire, la cyclo-logistique ou l'aéronautique.

La métropole bordelaise est un terrain fertile pour le développement de pôles de compétitivité, de clusters ou encore de technopoles et d'agences de développement économique. Ces structures hétérogènes s'adressent à des entreprises aux besoins différents, définis par la nature des projets qu'elles portent et par leur maturité. Les agences locales de développement économique sont un espace de réflexion privilégié réunissant des représentants des collectivités territoriales, des chefs d'entreprise et des universitaires, sur certains territoires au sein de la métropole, et elles animent chacune une ou plusieurs pépinières d'entreprises, généralistes ou thématiques.

### Une coopération territoriale renforcée

Après le premier contrat Connect signé avec l'agglomération du Libournais (La Cali), trois nouveaux partenariats ont été noués avec la Communauté de communes de Montesquieu (septembre 2022), la Communauté de communes du Sud Gironde (octobre 2022) et avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) en février 2023. L'ambition est de sortir des frontières

administratives et de créer des synergies avec les territoires voisins pour rééquilibrer le territoire en termes d'emplois et de pôles d'activités économiques.

*Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :*

Action	Descriptif
<p><b>Invest In Bordeaux</b></p>	<p><b>Bordeaux</b></p> <p>Agence de développement économique de Bordeaux Métropole, Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir et d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'implantation.</p>
<p><b>Hauts de Garonne Développement</b></p>	<p><b>Bassens, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul</b></p> <p>L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.</p>
<p><b>Talence Innovation Sud développement</b></p>	<p><b>Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon</b></p> <p>L'association TISD intervient sur les communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon et Bègles. Son intervention concerne le soutien de projets économiques et d'études sur le secteur sud de l'agglomération. Ses objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser la création/reprise d'entreprise par la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets, des publics jeunes et des femmes ;</li> <li>• favoriser le rapprochement entre les villes du sud de l'agglomération, les universités, les grandes écoles et les entreprises via des projets communs de recherche, de valorisation, de formation et de transfert de technologies ;</li> <li>• promouvoir le territoire du sud Bordeaux en faveur du développement économique par des actions d'information, de sensibilisation et de communication.</li> </ul>
<p><b>Arc Sud Développement</b></p>	<p><b>Villenave d'Ornon, Gradignan</b></p> <p>Pépinière qui intègre des ateliers adaptés à l'artisanat de production.</p>

<p style="text-align: center;"><b>Désenclavement ou déménagement de la société Decons</b></p> <p style="text-align: center;">DDA du PTRD</p>	<p><b>Bouliac</b></p> <p>Les livraisons par transporteur ou les apports volontaires de ferraille ou de véhicules destinés à la déconstruction occasionnent des nuisances difficilement supportables pour les habitants de plus en plus nombreux du chemin de Vimeney. Après avoir épuisé les solutions de déménagement de l'entreprise, la commune souhaite que soit réexaminé le désenclavement par une voie nouvelle vers la RD113. Or les terrains à traverser sont soumis à plusieurs contraintes ou protections telles que le PPRI et les zones humides qui complexifient un éventuel aménagement de voirie. La métropole ne peut s'engager sur la mise en œuvre opérationnelle de ces préalables dans les délais du CODEV6. Cependant, elle se tient à disposition des différents acteurs, ville, aménageurs, entreprise ou porteurs de projets sur la plaine de Bouliac pour les accompagner dans les études, faciliter les échanges et coordonner les démarches.</p> <p>Dans l'immédiat, il est proposé à la ville dans le cadre du CODEV6 de mettre à jour l'étude de programme réalisée en 2016 de manière à identifier précisément les préalables environnementaux et à réévaluer les coûts.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Stratégie Tourisme

À l'horizon 2030, l'objectif premier de Bordeaux Métropole est de bâtir une destination de tourisme durable, soucieuse du développement économique local et de la protection de l'environnement, de ses touristes comme de ses habitants.

À ce titre, trois objectifs ont été définis :

- Faire évoluer l'offre touristique, en accompagnant sa transition pour répondre aux nouvelles exigences environnementales;
- Développer le tourisme de proximité, pour attirer les populations proches de la métropole tout en proposant à ses habitants une découverte de leur territoire ou de ceux à proximité, dans le cadre de la coopération territoriale ;
- Développer le tourisme d'affaires en lien avec les filières d'excellence du territoire.

L'adoption de la feuille de route en 2022 a permis à Bordeaux Métropole de définir 4 axes stratégiques pour une offre touristique et événementielle durable.

- Accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition écoresponsable, en développant notamment des itinéraires de randonnée
- Placer l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire
- Développer les grands événements et les rencontres professionnelles à impact positif sur le territoire
- Piloter le développement économique du tourisme de manière soutenable

## Mission Fleuve

Le fleuve est une composante essentielle de l'identité de la Métropole. Il participe à son activité économique et contribue à son équilibre environnemental.

Adopté en septembre 2022, le Schéma directeur des équipements fluviaux est un document stratégique et opérationnel qui décline l'ambition en matière de tourisme fluvial, de nautisme, de mobilité fluviale des personnes et de logistique fluviale urbaine. D'ici 2025, au moins une douzaine d'équipements seront livrés ou adaptés : pontons, électrification des embarcadères du quai des Chartons à Bordeaux, extension Bat3 en amont du pont de pierre

L'ambition générale est de renforcer la dimension économique de la Garonne en :

- Développant le fret fluvial ;
- Rééquilibrer l'activité économique liée au fleuve entre la rive gauche et la rive droite ;
- Renforcer la mobilité, notamment en déployant de nouvelles lignes de navettes fluviales.

Ce travail est mené en partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.

## Rayonnement du territoire

Le sport, tout comme la culture, constituent des vecteurs d'intégration, de vivre ensemble et d'attractivité. Ainsi, Bordeaux Métropole agit en articulation avec les communes pour favoriser les pratiques sportives et culturelles.

Pour soutenir le sport et la culture, Bordeaux Métropole intervient à 4 niveaux principaux :

- La construction de grands équipements sportifs et culturels en lien avec les communes et les prestataires ;
- La commande d'événements culturels et artistiques, ou encore d'œuvres d'art au sein de l'espace public ;
- L'accompagnement d'acteurs sportifs ou culturels ;
- L'organisation d'événements, qu'ils soient ponctuels, ou reconductibles

### Les grands événements

Côté Sport, Bordeaux Métropole intervient principalement sur le soutien du sport de haut niveau ou lors des grands événements sportifs récurrents ou exceptionnels : Décastar, Coupe du Monde de rugby en 2023, ou des épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024,

Côté Culture, depuis 2012, Bordeaux Métropole organise chaque année l'Été Métropolitain, un événement culturel et artistique qui a lieu tout au long de l'été sur l'ensemble des 28 communes du territoire. Près de 150 rendez-vous, gratuits dans leur très grande majorité, animent les sites naturels et patrimoniaux de la métropole au gré de propositions alliant musique, danse, lecture, théâtre, cirque, gastronomie, etc.

De la même façon, la Métropole accompagne chaque année de nombreux événements culturels et certains festivals qui se déroulent sur le territoire.

### Le Plan Piscines

Bordeaux Métropole accompagne la rénovation et la construction de piscines municipales dans le cadre du déploiement du Plan Piscine métropolitain. Au total, ce sont 40 millions d'euros qui sont investis pour construire 7 nouvelles piscines et en rénover 6 d'ici 2026. En 2023, deux équipements ont été livrés : l'UCPA Aqua stadium à Mérignac et la piscine Elodie Lorandi à Cenon.

## **Les équipements culturels et sportifs d'intérêts métropolitains**

Bordeaux Métropole assure la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de sept équipements sportifs ou culturels d'intérêt métropolitain : le stade Pierre-Paul-Bernard à Talence, l'UCPA Aqua stadium à Mérignac, la Maison des Iris à Lormont, le Stade Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Arkéa Arena à Floirac, le musée de la Création Franche à Bègles et Carré-Colonnes à Saint-Médard-en- Jalles. Pour le maintien de ces équipements à un haut niveau d'exigences, la Métropole investit dans leur construction puis dans leur rénovation, leur extension ou leurs travaux de maintenance.

Ainsi le Stade Pierre-Paul Bernard à Talence a été rénové et agrandi à l'issue des travaux à l'été 2023 et l'UCPA Aqua Stadium à Mérignac a ouvert ses portes au public à l'hiver 2022. La Maison des Iris à Lormont et le musée de la Création Franche à Bègles seront quant à eux rénovés à partir de 2023.

## **Maison sport santé métropole et ses antennes communales**

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est un objectif de santé publique. C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'inscrit dans ce dispositif national d'accompagnement à l'activité physique : le réseau métropolitain des Maisons Sport Santé est piloté par l'Hôpital suburbain du Bouscat, et composé d'antennes locales (Bègles, Cenon, Saint-Médard-en-Jalles)